

AUJOURD'HUI

Bimensuel libertaire

Microcosmos

A l'occasion des crises financières en Asie et Russie, il ne s'écoule pas un jour sans que l'on entende ou lise les jérémiades de l'un ou l'autre chantre « repentant » du capitalisme, faisant mine de découvrir les excès et le manque de moralité du capital, et ses effets catastrophiques sur les populations exploitées, que ce soit au Nord ou au Sud. Bien sûr, sur le fond, il n'y a pas de remise en question du système commercial : on « découvre » simplement que certains ont peut-être poussé le bouchon un peu loin. Il importe donc d'en revenir à des formes plus « humaines » de capitalisme, étant entendu qu'il s'agit du seul mode de fonctionnement économique et social à être paré de toutes les vertus.

C'est ainsi que l'on célébrait la semaine dernière, lors d'une de ces grandes messes dont le capital a le secret, les vertus du microcrédit, système de prêts pratiqué dans le Tiers Monde, destiné à « une nouvelle clientèle, celle des pauvres »¹, qui permet « une responsabilisation accrue des personnes en rupture avec l'assistance sociale » tout en respectant les sacro-saintes règles du marché. En bref, « le microcrédit permet à tous ses clients de devenir de petits entrepreneurs capitalistes et indépendants » et ainsi, de sortir de la pauvreté et accessoirement d'échapper aux griffes de l'assistance sociale, si tant est qu'elle existe.

Concept imaginé il y a plus d'une décennie par des ONG, le microcrédit intéresse actuellement l'établissement bancaire, qui le considérait auparavant d'un œil narquois. Il faut dire qu'il se révèle effectivement intéressant : les taux d'intérêt pratiqués sont élevés, de 25 % à 40 %, et les modalités du prêt rendent son remboursement presque assuré. En effet, « [c] est un groupe de trois à sept per-



sonnes qui obtient le microcrédit, mais chacune est responsable de l'entier de la dette ». Le remboursement des dettes est assuré, car attention ! « La visite du policier chez un mauvais payeur ne passe jamais inaperçue ». Rendements élevés et risques minimes, tout ceci recouvert d'une légère couche de vernis humanitaire, le microcrédit, « marché porteur » a tout pour aiguïser l'appétit du capital. A tel point que cette « solution » était présentée, par un journaliste de la TSR et son compère banquier, comme une alternative à l'aide sociale, ailleurs comme en Suisse, rendant son « autonomie » à l'individu. On voit tout l'intérêt de faire des pauvres des micro-patrons, enchaînés à leur travail par la nécessité de rembourser un prêt, contraints à la rentabilité pour survivre, « libres » uniquement de s'affronter les uns contre les autres. Le contrôle par le travail se passe des murs de l'usine.

F. M. & G. A.

1. Toutes les citations sont tirées du Temps du 9 novembre 1998, interview de Cédric Lombard par Christophe Roulet

LE RITALIN PLÉBISCITÉ PAR DES PARENTS

Nous parlions du Ritalin, médicament administré aux enfants en cas de dépitage d'hyperactivité, dans Aujourd'hui n° 28. La Tribune de Genève du 10 novembre 1998, sous la plume de Roland Godel, consacre une page entière aux récriminations de parents d'enfants hyperactifs, qui désirent privilégier la prise de Ritalin (rappelons qu'il s'agit d'une amphétamine, dont les effets secondaires sont aussi nombreux qu'inquiétants) en lieu et place de prise en charge appropriée. S'il n'est pas ici question de mettre en cause les souffrances et la détresse des familles confrontées au problème, existant, de l'hyperactivité, la subite « augmentation » du symptôme en Suisse, ainsi que l'utilisation pour le moins sujette à caution du Ritalin en Amérique du Nord incitent à la prudence. De plus, il est éclairant de constater que la seule réponse proposée, dans la presse, est celle qui consiste à administrer une drogue aux enfants. Bien sûr, pas un mot des moyens qui permettraient aux familles, à l'école et à la société de gérer humainement ce problème. Nous reviendrons sur ce dossier.

Luttes

Lycées français : chronique d'une manipulation

Livre

Le travail forcé dans les prisons nord-américaines

Votations

Assouplissements : grand écart syndical

AUJOURD'HUI est un bimensuel du vendredi, réalisé par un collectif constitué au sein d'Aide Mutuelle. Editeur responsable: Claude Cantini. Tirage: 350 ex. Adresse: AUJOURD'HUI c/o Aide Mutuelle case postale 664, 1211 Genève 4 CCP: 17-471708-7 e-mail: edam.ch@tao.ca ou cas.ch@tao.ca

Luttes

Chronique d'une manipulation ordinaire

Parti de Bordeaux, avant de s'étendre au reste de la France, une série de grèves lycéennes ont marqué le mois d'octobre connaissant une forte mobilisation sur tout le territoire. Ce mouvement traduit surtout une inquiétude par rapport à l'avenir dans une société où l'obtention d'un diplôme n'est plus synonyme d'embauche. Mais au-delà des revendications (matériels, sureffectifs, etc.), la grève demeure le moyen de rompre avec la monotonie et l'ennui qui règne en classe. Cette dimension-là a été ignorée par les médias qui ont préféré légitimer le discours « respectable » des appareils syndicaux. Il faut souligner la grande utilité de ces grèves pour le ministre de l'éducation Claude Allègre qui a trouvé là un allié dans son entreprise de réforme de l'enseignement. Ce texte de notre correspondant décrit ce qu'a été le mouvement à la base et son instrumentalisation par une minorité syndicale

Ce mouvement de grève lycéenne important s'est effondré avec les vacances et le sabotage orchestré par les militants socialistes par le biais d'une organisation, la Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne (la FIDL). Ce mouvement lycéen a été spontané, inorganisé et très marqué. Alors qu'Allègre, le ministre de l'éducation, annonçait une « rentrée à zéro défaut », les lycéens sont descendus dans la rue pour dénoncer principalement la surcharge des classes, le manque de moyens et les problèmes de locaux. Les propos des lycéens ne portaient que très rarement des revendications plus générales et ce que l'on sentait avant tout, c'est une inquiétude par rapport à l'avenir : ne pas se retrouver au chômage. Cette évolution des mentalités est visible aussi chez les nouvelles générations d'étudiants. Alors que leur nombre se maintient simplement, les salles de travaux dirigés et les bibliothèques sont saturées : dès la première année l'assiduité est plus marquée qu'il y a une dizaine d'années.

Le milieu lycéen est très peu militant et il n'existe pas d'organisation lycéenne structurée nationalement. La FIDL, qui existe depuis les luttes contre la Loi Devaquet en 1986, ne doit sa survie que grâce aux moyens de l'UNEF-ID (syndicat étudiant socialiste au financement douteux), et réapparaît au moment des mouvements de grèves lycéens. Selon une méthode éprouvée, les socialistes cherchent à faire adhérer quelques leaders lycéens et les présentent comme responsables nationaux de la FIDL, « la seule organisation syndicale lycéenne ». Les responsables FIDL n'étaient donc adhérents que depuis très peu : sur les plateaux de télévision, nous avons pu voir la présidente de l'UNEF-ID parler en leur nom, leur couper la parole et annoncer sans complexe « que les étudiants sont les grands frères des lycéens et doivent les accompagner et les guider dans leurs démarches ». Comme d'habitude, la presse qui a pris l'habitude de ne pas s'interroger sur la représentativité des gens (être représentatif, c'est faire partie des syndicats et partis officiels) a, comme à son habitude, parfaitement joué le jeu, présentant ces deux trois clowns comme les porte-parole du mouvement. Il ne faut pas oublier que l'UNEF-ID, la FIDL et le Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS) sont trois noms différents pour de mêmes personnes : des militants du PS, parti gestionnaire du moment, parti du ministre et du gouvernement.

Petit à petit le discours sur les



Manifestation lycéenne à Annecy (Photo AUJOURD'HUI)

moyens, nettement majoritaire chez les lycéens, a été supplanté dans les interventions télévisées par un discours sur la participation des lycéens à la vie du lycée. Finalement le discours de la coordination contrôlée par la FIDL a fini par dire que les moyens, certes, ça pouvait apporter un plus, mais le plus important c'est tout de même la participation des lycéens à la vie scolaire, notamment à travers leurs syndicats aux conseils d'administration des lycées. Cette coordination a donc « examiné avec intérêt » le plan de déconcentration du ministre « qui est une avancée ». Une avancée qui ne comporte aucun moyen supplémentaire et qui prévoit, entre autre, que les chefs d'établissement décideront du recrutement pour leur établissement ! Evidemment, mais ce n'est qu'un pur hasard que seuls des esprits mal tournés prendraient pour une conspiration, ces déclarations tout comme le plan du ministre sont intervenus juste avant les vacances scolaires. A la rentrée, ces mêmes lycéens de la FIDL optaient pour un prolongement du mouvement sur d'autres bases (réunions régulières au cours de l'année) plutôt que pour une nouvelle grève. Avec le temps et les médias, cela a suffi pour achever, du moins pour l'instant, le mouvement. Les lycéens n'ont rien gagné, la FIDL pourra pour sa part draguer les délégués des élèves de tous les lycées de France qui auront le droit désormais de se targuer d'une étiquette syndicale.

Mais cette manipulation a suscité des réactions et l'on a vu apparaître une seconde coordination, la coordination de Bordeaux* (de la ville d'où elle est partie), qui a rassemblé la très grande majorité des lycéens de province, la coordination de la FIDL ne lui disputant le terrain que sur Paris et encore pas partout. Mais cette coordination ne s'est créée que quelques jours avant les vacances et n'a pas eu les relais médiatiques de la première. Il est vrai qu'elle se voulait indépen-

dante de tous les partis et syndicats et a axé son discours sur le problème des moyens. Elle a eu cependant une réelle existence et montre bien que chez les lycéens aussi, les gens n'acceptent pas d'être manipulés même s'ils découvrent un peu tardivement les moyens de se défendre.

Reste le problème de la démocratie à la base. Ce mouvement a-t-il eu de véritables prises de décisions collectives en assemblée ou les décisions furent-elles le fait de quelques-uns ? Pas de certitude, il y a eu de tout sorte. J'ai pu constater dans le Béarn des endroits où il existait une réelle volonté de fonctionner en assemblée alors qu'il semble que la coordination béarnaise a été pour le moins directive. Mais l'on sait bien qu'il n'est pas évident d'aborder un problème aussi complexe que l'organisation des prises de décisions collectives en plein mouvement lorsqu'aucune réflexion sur le sujet n'a été menée auparavant. Aussi, il est fort possible que dans beaucoup d'endroits le fonctionnement ait été imparfait quand il ne fut pas complètement arbitraire. Ce qui est encourageant, c'est qu'à ce niveau aussi, nous avons vu des lycéens qui ne voulaient pas se laisser faire. **JIPE, Pau (France)**

1. Le système de sécurité sociale étudiant est tenu en monopole par deux mutuelles la SMESO (tenue par la droite) et la MNEF (tenue par le PS). Dernièrement cette dernière est l'objet d'un scandale financier, les accusations sont graves (délits d'initiales, salaires abusifs, notes de frais abusives, détournements etc) et l'on a appris par la même occasion que la MNEF finançait l'UNEF-ID avec l'argent des étudiants. On comprend mieux les moyens financiers de cette organisation réputée pour ses tracts aussi rares et inintéressants que luxueux.

2. Il faut préciser que c'est de Bordeaux qu'est partie la contestation lycéenne et que ce fut la ville la plus mobilisée (de 20 à 30 000 lycéens dans les rues de Bordeaux). Le sud-ouest dans son ensemble était très mobilisé ainsi que la région Midi-Pyrénées qui a tout de suite rejoint cette coordination.

Livre

Le Goulag américain

Dans notre numéro 30, nous avons consacré un dossier important sur le recours par les États occidentaux, à l'emprisonnement comme remède aux problèmes sociaux, spécialement aux États-Unis. Un petit livre nous parle de la mise au travail de ces prisonniers au service des entreprises de ce pays par les administrations pénitentiaires

Le Goulag américain : Le travail forcé aux États-Unis, Daniel Burton Rose, L'Esprit frappeur, 1998, 61 p.

Ce livre, petit par la taille et par le prix (3 FS), est très riche en informations. Un autre de ses mérites est d'être un recueil d'articles extraits du magazine indépendant nord-américain (financé uniquement par ses ventes) *Prison Legal News*, qui est en grande partie rédigé par les prisonniers eux-mêmes. Ce sont donc les premiers intéressés qui s'expriment dans ces pages.

On y apprend que des structures comme l'Ohio Offshore Industries Project (OSSI) « démarche les entreprises » pour proposer une main d'œuvre bon marché, travaillant, par exemple, pour 0,47 dollars de l'heure à l'informatisation de données. Les avantages pour les entreprises ne s'arrêtent pas à ces salaires de misère, car « les prisonniers n'ont pas le droit de former des syndicats », ils ne sont pas couverts par la sécurité sociale et s'ils se plaignent, ils s'exposent « à la discipline arbitraire de l'administration pénitentiaire ». Le gouvernement de l'Ohio propose ainsi, consciemment, aux entreprises une alternative à la délocalisation des emplois.

Une entreprise comme Microsoft, dont le maître est le choucho des gouvernements et des médias, a bien compris tout l'intérêt de ces méthodes, et « fait conditionner beaucoup de ses produits par des prisonniers du *Twin Rivers Correction Center (TRCC)* du Washington ». Au Texas, le cynisme va jusqu'à faire construire la prison pour les prisonniers pour « la moitié du prix de revient moyen national de construction de prisons » !

Cette main d'œuvre « inépuisable » peut être sacrifiée, comme dans le Comté de Franklin où des détenus « passaient leur journée dans des cendres toxiques contenant un taux d'arsenic 2 fois et demi plus élevé que celui autorisé » par l'inspection du travail, car « les entreprises ne sont pas obligées de respecter les règles de sécurité en vigueur ».

Le coup de génie est qu'avec ces moyens le système met en concurrence les travailleurs dehors et ceux du dedans. « Qu'est ce qui empêche de penser [qu']on ne trouvera plus d'emplois nécessitant beaucoup de main d'œuvre non qualifiée ailleurs qu'en prison ou dans les pays du tiers-monde, où les gens travaillent

G. Amista

Brèves

Chair à profit : Jeudi 5 novembre, on meurt au travail

A Zermatt, un ouvrier de 26 ans s'est tué après une chute de 36 mètres. Avec un col-lège, il graissait des poulies sur un pylone, pour l'entretien d'un téléphérique.

A Verbier, un ouvrier de 27 ans s'est fait écraser par une machine de chantier (« araignée ») qu'il manœuvrait pour déplacer une pelleteuse. La

machine a glissé dans la pente enneigée tuant le conducteur sur le coup. Dans les deux cas, les juges d'instruction pénale ont ouvert une enquête... Mais c'est le capitalisme qu'il faudra passer en jugement, et le seul juge sera l'organisation libre et collective des opprimés.

Mumia Abu Jamal

Ce journaliste de philadelphie attend depuis 16 années dans les couloirs de la mort jugé coupable d'un meurtre à la suite d'une parodie de procès (faux témoignages, dissimulation de preuves, etc.). Dans le numéro 23 d'AUJOURD'HUI, nous vous donnions connaissance d'un communiqué annonçant que la Cour suprême de Pennsylvanie s'appretait à statuer sur la requête de révision du procès déposé par les avocats de Mumia Abu-Jamal. Le 4 novembre au matin, ses avocats ont déposé auprès de la Cour Suprême de Pennsylvanie une demande d'audition complémentaire, car écrivent-ils « les prémisses sur lesquelles le jugement de la Cour Suprême de

Pennsylvanie repose sont fausses puisqu'elles présupposent que Jamal a eu droit à des auditions complètes et équitables lors de sa première requête en appel auprès du Juge Sabo... Cette nouvelle pétition juridique bloque à très court terme la signature d'un mandat d'exécution, rendue possible par le rejet de la requête. C'est donc un fragile sursis que le comité de soutien veut mettre à profit pour mobiliser l'opinion. Pour toutes informations s'adresser à :

Comité de soutien à Mumia Abu-Jamal
C/o Viretto & Dieudonné
18, place Jean Jaurès
13001 Marseille
Tel. & Fax : 04 91 42 98 47
e-mail : viretto@lac.gulliver.fr

Votations

Loi sur le travail... et déroutement syndical

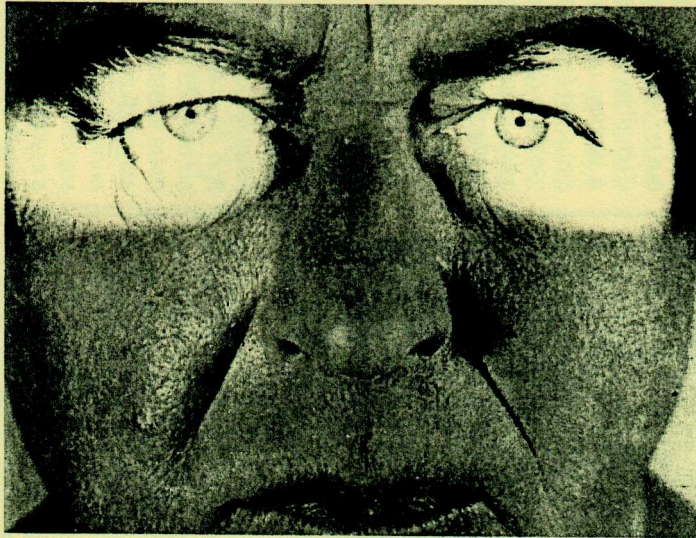
Le 29 novembre, le peuple suisse est à nouveau appelé à réviser la loi sur le travail. L'objectif poursuivi par le pouvoir est simple, donnons-lui donc la parole : « Grâce à l'assouplissement des prescriptions sur la durée du travail, la nouvelle loi augmentera la marge de manœuvre des entreprises... »¹

Le patronat et ses fidèles serviteurs (parlement et gouvernement) poursuivent les mêmes objectifs qu'avec la loi refusée par référendum en 1996 : une « flexibilité » accrue, une mise à disposition plus « souple » du personnel. Entre autres mesures, le travail de nuit soumis à autorisation ne débutera plus à 20 heures, mais à 23 heures. En clair, si le patron a besoin de vos soirées, il pourra disposer de vous à sa guise, sans avoir à demander leur avis aux autorités compétentes. L'interdiction de principe du travail du samedi à 17 heures au dimanche à 23 heures² sera remplacée par une interdiction du samedi à 23 heures au dimanche à 23 heures. Votre samedi soir aussi pourra être inclus dans l'horaire normal de travail ! Quant à l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie, elle passe à la trappe... au nom de l'égalité bien sûr !

Ce qui est nouveau par contre, c'est que l'Union syndicale (USS) et le Parti socialiste suisses, qui faisaient partie de ceux qui ont fait capoter le précédent projet de loi sur le travail (1996) ont désormais changé de camp. Bien sûr, la centrale syndicale se targue d'avoir obtenu quelques compensations pour les sacrifices qu'elle a acceptés au nom des travailleurs. Par exemple, le travail de nuit sera, dans certain cas, compensé par un 10 % de temps libre. Certaines protections particulières seront accordées en cas de grossesse ou d'allaitement...

Ce sont des miettes, mais pour les dirigeants de l'USS l'essentiel est sauf. Cette fois-ci, les Chambres fédérales ont reconnu « le rôle des syndicats comme groupe de pression » réhabilitant ainsi « leur respectabilité »³. Autrement dit, ces messieurs/dames ont été reçus à Berne ; ils ont pu librement discuter avec les représentants du patronat ; sur des détails, on a retenu l'une ou l'autre de leurs propositions... L'argument choc qui

explique cette capitulation est le suivant : pour faire face à la concurrence internationale, pour favoriser leur compétitivité et limiter les délocalisations vers des pays où les travailleurs sont moins chers,



Ce prolétaire-lumineux, merveilleux produit des recherches les plus avancées, est parfaitement adapté au travail de nuit

« nos » entreprises ont besoin de flexibilité. On est donc obligés de faire des concessions, telle est la dure loi de l'économie... capitaliste. Ceci dit, les dirigeants syndicaux ne sont pas parvenus à faire entendre raison à l'ensemble de leurs troupes. Et c'est même dans les rangs de l'Union syndicale que se sont recrutés les partisans du référendum⁴.

Ces opposants nous disent, par exemple, que les suppléments salariaux prévus dans certaines conventions collectives pour la période de travail allant de 20 heures à 23 heures sont menacés par la suppression de l'obligation d'autorisation, que le fait que l'employeur soit tenu de demander son consentement aux salariés soumis au travail de nuit n'est pas une garantie, car ceux qui refuseraient risquent de perdre leur emploi, etc. Autrement dit, nos vaillants syndicalistes font le constat de l'impuissance des syndicats.

Devoir compter sur la loi pour assurer les conditions de travail signifie en soi que les syndicats sont pratiquement inutiles, ou que la seule activité est un travail de gendarme (que certes les flics ne font

pas). Déjà, à l'heure actuelle, de nombreux employeurs ne respectent pas la loi, souvent avec le « consentement » des travailleurs. Certains trouveront louable qu'on se batte pour le maintien d'un filet légal minimal qui est peut-être mieux que rien, mais qui le plus souvent permet au mieux à celui qui s'est fait mettre à la porte d'obtenir quelque dédommagement.

Plutôt que de consacrer l'essentiel de leurs forces à des combats référendaires aléatoires et dont l'efficacité sur le terrain est sujette à caution, les anticapitalistes devraient mieux, à nos yeux, consacrer leurs quelques forces à la reconstruction d'une résistance à la base, sur les lieux de travail.

Seul dans l'isolement, en proie aux discours des Cassandre qui lui disent que l'économie

nationale a besoin de son soutien, l'électeur peut fort bien voter contre ses propres intérêts. Dans la chaleur d'une solidarité retrouvée avec celles et ceux qui subissent un sort semblable au sien, l'exploité qui lutte a plus de chances d'élever sa conscience et peut être plus réceptif à l'idée que décidément ce n'est pas aux êtres humains de servir l'économie, mais à l'économie et à l'organisation sociale d'être au service de l'humanité.

M. Argery

1. C'est ainsi que débute le message du Conseil fédéral dans la brochure « tous ménages » envoyée aux électeurs.
2. De nombreuses dérogations à ce principe existent déjà.
3. Selon l'analyse de M. Schweri, in « Le Courrier » du 10 nov. 98.
4. Notamment le Syndicat du livre et du papier, le SSP et l'Union syndicale vaudoise. Parmi les partis qui soutiennent le référendum on trouve l'Alliance de gauche, le PDT, les Verts et le PS vaudois.